

CANEX
États financiers consolidés
au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Bilan consolidé	5
Résultats consolidés	6
Déficit consolidé	7
Flux de trésorerie consolidés	8
Notes complémentaires	9 - 21

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Au Conseil des biens non publics de
CANEX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés des Économats des Forces canadiennes (« CANEX ») (ci-après « la société »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2022 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 28 septembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125741

CANEX

Bilan consolidé

au 31 mars 2022

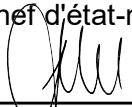
(en milliers de dollars canadiens)

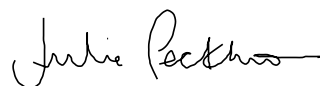
	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Trésorerie	137	152
Montants exigibles du Fonds central des Forces canadiennes (note 9)	10 619	10 390
Comptes débiteurs et produits à recevoir	229	295
Stocks	18 758	19 745
Charges payées d'avance	569	301
	30 312	30 883
Long terme		
Immobilisations corporelles (notes 4 et 11)	33 968	37 016
	64 280	67 899
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 293	4 046
Tranche échéant à moins de un an des emprunts à rembourser au Fonds central des Forces canadiennes	3 132	2 903
	7 425	6 949
Long terme		
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	519	519
Emprunts à rembourser au Fonds central des Forces canadiennes (note 5)	36 673	37 522
	44 617	44 990
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'apport	23 280	23 280
Écart de conversion cumulé	(1 946)	(1 450)
Bénéfices non répartis (déficit)	(1 671)	1 079
	19 663	22 909
	64 280	67 899

Engagements et éventualités (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du chef d'état-major de la défense,


Vice-Président principal CANEX/NATEX


Chef des services financiers

CANEX**Résultats consolidés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Ventes	114 435	108 336
Coût des ventes	91 871	88 557
Bénéfice brut	22 564	19 779
Autres produits (notes 6 et 9)	12 840	11 185
	35 404	30 964
Charges		
Salaires et avantages sociaux (note 8)	20 074	19 813
Autres charges d'exploitation (notes 7 et 9)	11 457	12 636
Amortissement des immobilisations corporelles	4 757	5 059
Intérêts sur les emprunts à rembourser au Fonds central des Forces canadiennes	1 565	1 676
	37 853	39 184
Perte avant redevances et apports	(2 449)	(8 220)
Redevances et apports (note 9)	(301)	(489)
Perte nette	(2 750)	(8 709)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CANEX**Déficit consolidé**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Bénéfices non répartis au début	1 079	9 788
Perte nette	<u>(2 750)</u>	<u>(8 709)</u>
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	<u>(1 671)</u>	<u>1 079</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CANEX**Flux de trésorerie consolidés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(2 750)	(8 709)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 757	5 059
Perte (gain) découlant de la cession d'immobilisations corporelles	(25)	6
	<u>1 982</u>	<u>(3 644)</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 12)	803	8 786
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>2 785</u>	<u>5 142</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 684)</u>	<u>(1 855)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit découlant de l'émission d'emprunts à rembourser au Fonds central des Forces canadiennes	2 283	323
Remboursement d'emprunts au Fonds central des Forces canadiennes	(2 903)	(3 197)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(620)</u>	<u>(2 874)</u>
Augmentation nette de la trésorerie	<u>481</u>	<u>413</u>
Trésorerie au début	152	146
Effet du taux de change sur la trésorerie	(496)	(407)
Trésorerie à la fin	<u>137</u>	<u>152</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

CANEX, activité commerciale des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC), relève de l'autorité du Chef d'état-major de la défense (CEMD) en vertu de ses responsabilités à l'égard des biens non publics (BNP).

Au Canada, cette entreprise exploite, sous le nom de CANEX, des commerces dans les bases, les escadres et les unités des Forces canadiennes. À la base aérienne de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, à Geilenkirchen, en Allemagne (ci-après « la base aérienne de l'OTAN »), des commerces semblables sont exploités sous le nom de NATEX, conformément à un accord de concession (ci-après « le contrat avec NATEX ») entre CANEX et le quartier général de l'Élément E-3A de la NAEWF. CANEX exploite aussi, en Allemagne, un commerce de vente de produits automobiles sous le nom d'AMSTO.

CANEX verse des redevances, par l'entremise des SBMFC, aux bases, escadres et unités où CANEX exploite des commerces. NATEX verse des redevances à la base aérienne de l'OTAN, conformément au contrat avec NATEX.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} janvier 2021, la société a appliqué les modifications apportées au Chapitre 3856, « Instruments financiers », et au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

2 - MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Les modifications exigent également qu'une entreprise comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, en capitaux propres ou en résultat net, selon les circonstances qui ont donné lieu à l'actif ou au passif financier.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de CANEX et ceux des filiales qu'elle contrôle, NATEX et AMSTO (appelées collectivement ci-après « CANEX » ou « la société »). Toutes les opérations et tous les soldes importants entre les diverses entités ont été éliminés.

Stock

Le stock, composé d'articles du commerce de détail, est évalué au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont calculés selon la méthode du coût moyen. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé pour le stock dans le cours normal des activités, moins les coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, ce qui correspond au coût direct du stock.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût puis amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Bâtiments	5 %
Véhicules et matériel informatique	24 %
Terminaux de point de vente	17 %
Agencements et équipement	12 %
Améliorations locatives	9 %

Les travaux en cours sont amortis lorsque l'actif est essentiellement terminé.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelles de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur la juste valeur.

Obligation liée à la mise hors service d'actifs

L'obligation liée à la mise hors service d'actifs porte sur les coûts futurs estimatifs de l'enlèvement des réservoirs d'essence souterrains, qui sont fondés sur l'expérience antérieure de CANEX relative à l'enlèvement des réservoirs, la durée probable d'utilisation des réservoirs, les estimations externes et les exigences réglementaires gouvernementales. CANEX comptabilise un passif actualisé correspondant à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'actifs et une augmentation correspondante de la valeur comptable des actifs au moment de l'installation de réservoirs d'essence souterrains. Afin de déterminer la valeur du passif initial, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés au taux de la facilité bancaire et des conventions bancaires locales du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), en tenant compte de l'inflation. Le montant ajouté aux immobilisations corporelles est amorti.

À la suite de la comptabilisation initiale d'une obligation liée à la mise hors service d'actifs, la valeur comptable du passif est majorée pour refléter le passage du temps et ajustée en fonction des fluctuations du taux d'actualisation fondé sur le taux du marché ou des flux de trésorerie sous-jacents nécessaires au règlement du passif.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

CANEX participe au Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes (ci-après « le Régime »), lequel est un régime interentreprises contributif à prestations définies. Le Régime verse des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des Fonds non publics. Essentiellement, tous les employés de CANEX sont admissibles au Régime.

Les cotisations de CANEX au Régime sont calculées à titre de régime à cotisations définies, étant donné que la direction de la société ne dispose pas de suffisamment d'information pour les calculer à titre de régime de retraite à prestations définies. Par conséquent, les cotisations de CANEX au Régime font partie des charges dans l'état consolidé des résultats. Aucun actif du Régime n'a été comptabilisé dans le bilan consolidé.

Constatation des produits

La société tire ses produits principalement de la vente de marchandises, des produits des concessions et de La Personnelle, compagnie d'assurances. Les produits sont constatés lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu ou les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de la vente de marchandises sont comptabilisés au moment où le client accepte la marchandise. CANEX comptabilise les produits des ventes effectuées au Canada financées par son plan de crédit lorsque le client prend possession de la marchandise et que le recouvrement est assuré. Les soldes du plan de crédit sont transférés au FCFC (note 5).

Les produits liés aux concessions proviennent de concessions aux termes d'ententes conclues entre CANEX et chaque concessionnaire individuel. Par conséquent, les produits sont comptabilisés selon les modalités fixées par les ententes, lesquelles stipulent que les produits peuvent être comptabilisés selon une base linéaire ou variable. Lorsque les produits sont comptabilisés selon une base variable, CANEX comptabilise alors une provision qu'elle ajustera lorsqu'elle aura reçu les résultats du concessionnaire.

Les produits tirés de La Personnelle, compagnie d'assurances, constituent des produits de commissions qui sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur des polices lorsque le client a accepté la police ou n'a pas envoyé de modification indiquant que la police ne sera pas renouvelée.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôts sur le revenu

À l'instar d'autres fonds non publics, CANEX est exemptée d'impôts sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Conversion des devises

Monnaies fonctionnelles

Les éléments figurant dans les états financiers consolidés sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la société exerce ses activités (ci-après « les monnaies fonctionnelles »). La monnaie fonctionnelle de NATEX et d'AMSTO est l'euro. NATEX et AMSTO sont considérés comme des établissements étrangers autonomes.

Les actifs et les passifs de NATEX et d'AMSTO sont convertis en dollars canadiens au cours de clôture. Leurs produits et leurs charges sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle ces éléments sont comptabilisés dans les résultats consolidés de l'exercice. Les gains et les pertes qui résultent de la conversion des montants figurant dans les comptes de NATEX et d'AMSTO sont comptabilisés en tant qu'écarts de conversion dans un poste distinct des capitaux propres.

Opérations et soldes en devises

Les opérations en devises sont converties dans les monnaies fonctionnelles au cours en vigueur à la date des opérations concernées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont ajustés pour tenir compte du cours en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion ou d'un règlement sont pris en compte dans la détermination du bénéfice net (de la perte nette) de l'exercice.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la société provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la société provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la société provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la société détermine qu'il y a lieu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	49 539	29 073	20 466
Véhicules et matériel informatique	2 512	2 247	265
Terminaux de point de vente	9 491	6 928	2 563
Agencements et équipement	11 221	8 350	2 871
Améliorations locatives	24 150	18 340	5 810
Travaux en cours	1 993		1 993
	98 906	64 938	33 968

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	51 480	29 040	22 440
Véhicules et matériel informatique	2 463	2 327	136
Terminaux de point de vente	9 959	6 072	3 887
Agencements et équipement	9 370	8 688	682
Améliorations locatives	25 062	18 161	6 901
Travaux en cours	2 970		2 970
	<u>101 304</u>	<u>64 288</u>	<u>37 016</u>

5 - EMPRUNTS À REMBOURSER AU FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Les emprunts non garantis à rembourser au FCFC portent intérêt au taux fixe de 4 % par année (4 % au 31 mars 2021). Le remboursement du capital au cours des prochains exercices se fera comme suit :

	\$
Exercices se terminant le 31 mars	
2023	3 132
2024	3 176
2025	3 197
2026	3 084
2027	3 029
Exercices subséquents	<u>24 187</u>
	39 805
Moins la tranche des emprunts échéant à moins de un an	<u>3 132</u>
Tranche à long terme	<u><u>36 673</u></u>

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

6 - AUTRES PRODUITS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Concessions	3 582	3 132
Assurances et redevances bancaires	4 683	4 468
Produits d'intérêts – NATEX et AMSTO	870	843
Autres produits – NATEX et AMSTO	190	321
Autres commissions (hors taxes, bureau de poste)	514	496
Programme de chauffage au mazout	216	61
Locations et livraisons	585	436
Divers	564	361
Publicité	150	28
BMO – redevances	1 069	702
Appréciation des Forces canadiennes	417	337
	<u>12 840</u>	<u>11 185</u>

7 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Frais d'utilisation des services de soutien (services de comptabilité, de technologie de l'information et de ressources humaines)	3 292	3 285
Services (nettoyage, livraison, consultation)	2 645	2 944
Installations	1 806	1 719
Commercialisation et publicité	1 287	1 841
Frais (recyclage, cartes de crédit, terminaux)	1 274	1 238
Autres (créances douteuses, fournitures, déplacements, matériel)	1 153	1 609
	<u>11 457</u>	<u>12 636</u>

8 - RÉGIME DE RETRAITE

La part des cotisations au Régime payée par CANEX s'élève à 942 \$ (794 \$ en 2021) et est incluse au poste Salaires et avantages sociaux à l'état des résultats consolidés.

L'extrapolation basée sur l'évaluation actuarielle préparée en date du 31 décembre 2022 indique l'information suivante au sujet du Régime en général :

	<u>2022-12-31</u>	<u>2021-12-31</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs du Régime	521 460	438 724
Obligation au titre des prestations constituées	(361 570)	(350 681)
Surplus	<u>159 890</u>	<u>88 043</u>

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

8 - RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Selon le principe de la continuité, cette évaluation compare le rapport entre la valeur de l'actif du Régime et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le Régime soit maintenu indéfiniment. Selon ce scénario, l'évaluation a donné lieu à un surplus de 142 110 \$ (80 500 \$ en 2021).

Inversement, selon le principe hypothétique de la solvabilité (ou de la liquidation), le Régime est présumé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations soient réglées selon les règles sur la taxation en vigueur et en des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un déficit de 468 \$ (83 400 \$ en 2021).

Ces évaluations servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur.

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

Le FCFC, qui fournit des services bancaires et de l'assistance financière aux activités des BNP dans les bases, escadres et unités ainsi qu'à CANEX, relève également de l'autorité du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP. Les montants exigibles du FCFC, qui s'élèvent à 10 619 \$ (10 390 \$ au 31 mars 2021), comprennent des fonds portant intérêt et des fonds ne portant pas intérêt.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fonds portant intérêt	24 581	24 581
Fonds ne portant pas intérêt	(13 962)	(14 191)
	<u>10 619</u>	<u>10 390</u>

Les fonds portant intérêt ont trait aux montants exigibles du FCFC auparavant détenus par NATEX et AMSTO. Ces fonds portent intérêt au taux de 0,5 %. Des intérêts de 870 \$ perçus auprès du FCFC (842 \$ en 2021) sont inclus dans les autres produits.

Les fonds ne portant pas intérêt ont trait aux activités de CANEX et sont exigibles du FCFC (ou doivent être versés au FCFC) sur demande.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Le FCFC prend en charge tous les comptes fournisseurs de CANEX en contrepartie de leur juste valeur. De plus, les risques et les avantages du recouvrement des comptes débiteurs du plan de crédit et d'autres comptes clients ont été pris en charge par le FCFC en contrepartie de leur juste valeur. Tous les soldes du plan de crédit et autres créances et tous les comptes fournisseurs sont pris en charge par le FCFC à leur juste valeur. À la fin de l'exercice, CANEX a comptabilisé une provision de 1 % à l'égard de l'estimation des pertes futures potentielles des comptes débiteurs du plan de crédit (1 % en 2021). Les frais exigés par le FCFC sont de 559 \$ (524 \$ en 2021).

Redevances et apports

CANEX a versé un apport de 0 \$ (néant en 2021) en appui aux programmes de bien-être et de maintien du moral des BNP dans les bases, les escadres et les unités des Forces canadiennes.

NATEX a versé un apport de 300 \$ (489 \$ en 2021) à la base aérienne de l'OTAN. Cet apport est fondé sur divers pourcentages des ventes aux consommateurs conformément au contrat avec NATEX.

Ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale (MDN), un ministère du gouvernement canadien, fournit certaines installations et certains terrains. Il paie également pour d'autres services ou en fournit gratuitement au nom de CANEX. Ces services comprennent des paiements tenant lieu de taxes et de services consultatifs, tels que des services juridiques et environnementaux. La juste valeur des installations et des services fournis à CANEX par le MDN n'a pas été déterminée et, par conséquent, n'est pas présentée dans les états financiers consolidés.

Les apports de 2 818 \$ (2 732 \$ en 2021) du MDN au titre des coûts liés aux salaires, aux déplacements et aux fournitures sont inclus dans l'état des résultats consolidés.

Les contributions du MDN de 278 \$ (1 703 \$ en 2021) à une subvention salariale en raison des fermetures de magasins CANEX et de la réduction des activités sont incluses dans l'état des résultats consolidés.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Les SBMFC fournissent des services de comptabilité, de technologie de l'information et de ressources humaines à CANEX. Ces services sont fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation à la valeur d'échange de 3 280 \$ (3 300 \$ en 2021), soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

10 - ENGAGEMENTS

CANEX s'est engagée à effectuer des paiements annuels minimums en vertu d'ententes d'approvisionnement en carburant comme suit :

	\$
Exercices se terminant le 31 mars	
2023	5 019
2024	1 587
2025	1 587
2026	1 587
2027	1 058
	10 838

Les paiements annuels minimums ont été calculés en fonction du prix moyen du carburant (1,46 \$) du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et de l'achat annuel minimum de carburant prévu à chaque entente.

CANEX a également conclu deux ententes distinctes se terminant en 2023 et 2024 ou jusqu'à ce que 5,5 millions et 15 millions de litres de carburant aient été achetés, respectivement.

11 - OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS

La valeur actualisée des coûts de mise hors service d'actifs compris dans la catégorie « Bâtiments » du poste Immobilisations corporelles est évaluée à 304 \$. L'amortissement des coûts de mise hors service d'actifs a entraîné une charge de 21 \$ en 2022 (21 \$ en 2021). Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour s'acquitter de l'obligation liée à la mise hors service d'actifs est d'environ 720 \$ (valeur actualisée de 529 \$) et devrait être engagé au cours des 23 prochaines années. Il faudra apporter des modifications au passif en cas de changements concernant les coûts liés à la désaffectation des réservoirs, la durée d'utilisation des réservoirs ou les exigences gouvernementales. Du total des passifs comptabilisés au bilan consolidé au 31 mars 2022, aucun montant à verser n'est prévu au cours des douze prochains mois.

Au cours de l'exercice, aucune somme (aucune en 2021) n'a été versée pour la mise hors service de réservoirs.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

12 - VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Montants exigibles du FCFC	(229)	1 558
Comptes débiteurs et produits à recevoir	66	314
Stock	987	5 683
Charges payées d'avance	(268)	485
Comptes fournisseurs et charges à payer	247	746
	803	8 786

13 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

CANEX accorde du crédit à ses clients par l'intermédiaire de son plan de crédit. Elle suit des procédures d'évaluation, d'approbation et de contrôle en vue de réduire les risques de crédit potentiels. Les soldes du plan de crédit sont transférés au FCFC. Le montant impayé du plan de crédit de CANEX à verser au FCFC s'élève à 48 978 \$ (52 416 \$ en 2021).

Risque de change

Les autres charges comprennent un gain de change d'un montant de 1 \$ (3 \$ en 2021). La valeur comptable des soldes de CANEX exprimée en devises se présente de la façon suivante :

	Actif à court terme			
	2022	2021	2022	2021
	€	\$	€	\$
NATEX	3 034	4 202	2 866	4 230
AMSTO	2 546	3 528	2 045	3 018

	Passif à court terme			
	2022	2021	2022	2021
	€	\$	€	\$
NATEX	326	451	245	362
AMSTO	122	169	26	39

Risque de taux d'intérêt

CANEX est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable. Les emprunts à rembourser au FCFC portent intérêt à taux fixe et exposent donc CANEX au risque de variation de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt. Les montants exigibles du (à verser au) FCFC portent intérêt à taux variable et exposent donc CANEX à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

CANEX

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

13 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que CANEX éprouve des difficultés à respecter les obligations liées à ses passifs financiers. CANEX est donc exposée au risque de liquidité à l'égard de tous les passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

14 - EXPLOITATION DE NATEX ET D'AMSTO

Les résultats d'exploitation de NATEX et d'AMSTO sont intégrés aux états financiers consolidés de CANEX. Voici le résumé de l'information financière relative à NATEX et à AMSTO :

	2022		
	€	\$	%
Total de l'actif	5 989	8 296	13
Ventes et autres produits	7 543	11 054	9
Bénéfice avant redevances et apports	697	1 022	—
	2021		
	€	\$	%
Total de l'actif	5 320	7 851	12
Ventes et autres produits	7 706	11 888	10
Perte avant redevances et apports	(3)	(4)	—

15 - PANDÉMIE DE COVID-19

Au début mars 2020, l'éclosion de la maladie du coronavirus (« COVID-19 ») a conduit les gouvernements à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en place mondiale d'interdictions de voyager, de périodes de quarantaine auto-imposées, de restrictions sur les services de vente au détail et de distanciation sociale, ont provoqué des perturbations importantes pour les entreprises dans le monde et entraîné des ralentissements économiques. Le Canada a fait face à d'autres éclosions de COVID-19 en 2021, entraînant de nouvelles restrictions par les provinces et, par conséquent, un impact continu sur les services et programmes de vente au détail de CANEX en raison de la réduction des heures d'ouverture, des fermetures de concessionnaires et de la restriction des biens et services qui pourraient être offerts à des membres. Le résultat net de ces restrictions a été une diminution des ventes, des revenus et des bénéfices. Alors que le Canada se rétablit lentement et que les restrictions s'assouplissent, il est trop tôt pour estimer de manière fiable la durée et la gravité continue de la COVID-19, en particulier avec plusieurs variants qui circulent actuellement dans le monde, ce qui pourrait restreindre et affecter davantage les services, programmes et opérations de vente au détail de CANEX dans un avenir rapproché.